

Exercices 1996 et 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Locations - Conventions d'occupation

- Immeuble communal 115 rue Battant - Bail au profit de l'Association RESURGENCE (durée : 6 ans à compter du 13 janvier 1997 ; loyer annuel : 14 300 F pour 1997 ; 25 000 F à compter de 1998, révisable selon les variations de l'indice INSEE du coût de la construction).

- Convention passée le 1^{er} octobre 1996 avec la Maison Pour Tous de la Grette pour l'utilisation de l'école primaire Grette du 9 octobre 1996 au 28 juin 1997 les mercredis en période scolaire ainsi que les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis pendant les petites vacances pour un centre de loisirs sans hébergement.

- Convention passée le 21 octobre 1996 avec le Comité de quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école maternelle Rosemont du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997 pour des cours de poterie.

- Convention passée le 28 octobre 1996 avec l'Association Gym Velotte pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997 pour des cours de gymnastique.

- Convention passée le 28 octobre 1996 avec la Ligue d'Improvisation Théâtrale pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997 pour des répétitions théâtrales.

- Convention passée le 4 novembre 1996 avec l'Atelier Musical Velotte pour l'utilisation de l'école primaire Velotte du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997 pour des cours de musique.

- Convention passée le 8 novembre 1996 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école des Vieilles Perrières du 13 novembre 1996 au 28 juin 1997 pour des cours de musique.

- Convention passée le 8 novembre 1996 avec l'Association Colibri pour l'utilisation de l'école maternelle Bersot du 12 novembre 1996 au 31 décembre 1996 pour des répétitions théâtrales.

- Convention passée le 30 décembre 1996 avec l'Association Pupilles de l'Ecole Publique du Doubs pour l'utilisation de l'école primaire Ile de France (gymnase) du 27 novembre 1996 au 28 juin 1997 pour des cours de karaté.

- Convention passée le 8 janvier 1997 avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars pour l'utilisation de l'école maternelle Bruyères du 16 décembre 1996 au 28 juin 1997 pour des activités sportives.

- Convention passée le 8 janvier 1997 avec l'Association Echos d'Afrique pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne du 21 janvier au 28 juin 1997 pour des cours de ballet-théâtre.

- Convention passée le 8 janvier 1997 avec l'Association Martial Arts Center pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne du 6 janvier au 28 juin 1997 pour des cours d'arts martiaux.

- Mise à disposition de M. Jean BURNEL, exposant, d'un emplacement dans les locaux de la Maison Pour Tous de Planoise, rue Picasso, du 6 mars au 1^{er} avril 1997 pour une exposition peinture.

- Mise à disposition de Mme SAILLARD Nathalie, exposant, d'un emplacement dans les locaux de la Maison Pour Tous de Planoise, rue Picasso, du 6 février au 3 mars 1997 pour une exposition peinture.

- Mise à disposition de Mme CHALUMEAU Marguerite, exposant, d'un emplacement dans les locaux de la Maison Pour Tous de Planoise, rue Picasso, du 6 février au 3 mars 1997.

- Mise à disposition de l'Association Martials Arts Center de la salle Fribourg du 1^{er} octobre 1996 au 30 mai 1997, à titre gracieux, pour l'exercice des arts martiaux.

- Mise à disposition de l'Association AVEC, à titre gracieux, de la salle Ile de France, du 1^{er} octobre 1996 au 30 juin 1997 pour l'enseignement de la langue arabe et les réunions de l'association.

- Mise à disposition de l'Association des Mahorais de Franche-Comté, à titre gracieux, de la salle Fribourg, du 1^{er} octobre 1996 au 30 juin 1997 pour des activités sportives et culturelles.

II - Comptabilité

1) Signature de deux conventions de financement pluri-annuel

Afin d'être assurée d'obtenir au cours des exercices 1997-1998-1999 le financement d'environ 50 % de son programme d'investissement selon les conditions actuellement pratiquées par les établissements bancaires, la Ville de Besançon a signé deux conventions de financement pluri-annuel :

- l'une avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 60 MF,
- la seconde avec le Crédit Local de France pour également un montant de 60 MF.

A travers ces financements pluri-annuels, l'objectif de la Ville de Besançon est :

- de figer pour 1997-1998-1999 les marges sur taux indexés à leur niveau actuel soit :

Index	Convention CLF	Convention Caisse d'Epargne
TMP	+ 0,25	-
PIBOR	+ 0,20	+ 0,175
TAG/TAM	+ 0,25	+ 0,25
T4M	+ 0,15	+ 0,20

- de conserver des possibilités de remboursement anticipé sans indemnité sur les prêts indexés,

- d'obtenir une souplesse de gestion avec :

. une mobilisation des fonds par tirages successifs en fonction de nos besoins et sur des durées pouvant aller de 2 à 15 ans,

. des prêts multi-index permettant des arbitrages à chaque échéance entre les différents index proposés ou une cristallisation à taux fixe si les conditions du moment sont favorables,

. des périodicités de remboursement : mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles selon la référence du taux retenue à l'échéance,

. la possibilité d'effectuer des remboursements temporaires de capital lorsque notre trésorerie le permettra et de réaliser ainsi des économies de frais financiers.

- de passer le cap de la monnaie unique si elle est instituée comme prévu au 1^{er} janvier 1999.

2) Signature d'un contrat de prêt projets urbains avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un prêt pour financer divers investissements programmés en 1996. Les opérations suivantes ont été retenues :

- *Aménagement d'un terrain de sport* : quartier de Saint-Claude.

- *Aménagement d'espaces extérieurs* : Palente-Orchamps - Brulard.

- *Construction Piscine La Fayette* : Planoise.

- *Travaux au Palais des Sports* : Montrapon.

- *Travaux de sécurité* :

. Complexe sportif Léo Lagrange

. Groupe scolaire Brossolette.

- *Travaux à la MJC de Palente*.

- *Travaux de bâtiments à la Bibliothèque de la Grette*.

- *Equipements sanitaires et sociaux* :

. Centre Social et Bureau Social des Epoisses à Planoise,

. Centre Social de Fontaine-Ecu,

. Maison des Associations des Fougères quartier de la Butte.

- Réfection de la crèche de Saint-Ferjeux.

- Modernisation du réseau d'éclairage public : Planoise - Clairs-Soleils - Palente - Montrapon.

- Aires de jeux : Montrapon, Planoise.

- Mobilier urbain : Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Planoise.

- Aménagement urbain et voirie : Planoise, Palente, Fontaine-Ecu.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 12 595 650 F

- Durée : 14 ans

- Taux fixe : 5,50 %

- Echéances : annuelles et constantes

La totalité des fonds sera mobilisée le 20/11/1997.

Les transferts nécessaires seront effectués lors de l'encaissement du prêt, en recettes, du chapitre 913.1641.20200 au :

- 90.251.1641.96038.20200 pour	1 400 000 F
- 90.66.1641.89153.20200 pour	500 000 F
- 90.66.1641.88026.20200 pour	1 000 000 F
- 90.251.1641.95053.20200 pour	4 000 000 F
- 90.251.1641.00506.20200 pour	409 900 F
- 90.11.1641.00502.20200 pour	400 000 F
- 90.242.1641.90007.20200 pour	100 250 F
- 90.239.1641.89133.20200 pour	120 000 F
- 90.242.1641.90006.20200 pour	46 000 F
- 90.462.1641.00504.20200 pour	40 000 F
- 90.463.1641.00504.20200 pour	330 000 F
- 90.628.1641.89040.20200 pour	1 800 000 F
- 90.628.1641.89039.20200 pour	1 000 000 F
- 90.652.1641.00507.20200 pour	529 500 F
- 90.652.1641.94048.20200 pour	500 000 F
- 90.64.1641.00508.20200 pour	220 000 F
- 90.64.1641.90035.20200 pour	<u>200 000 F</u>
	12 595 650 F

3) Contrat Long Terme Renouvelable : Ouvertures de crédits

Par délibération du 10 avril 1995, le Conseil Municipal était informé de la signature d'un Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) avec le Crédit Local de France.

Notre trésorerie se trouvant excédentaire, nous avons procédé comme ce contrat nous y autorise, à un remboursement anticipé temporaire.

Afin d'enregistrer les différents mouvements de remboursement et de retraitage dès que notre trésorerie le nécessite, nous avons effectué les ouvertures de crédits suivantes :

* **en dépenses** : 100 MF, au chapitre 913.1641.89146.20200 (gestion active de dette),

* **en recettes** : 100 MF, au chapitre 913.1641.89146.20200 (gestion active de dette).

4) Gestion active de dette

* Signature d'un contrat de prêt de refinancement

Par délibération du 20 janvier 1997, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à rembourser par anticipation deux contrats à taux fixe élevé 8,90 % et deux contrats indexés en TMO.

Un appel d'offres a été lancé pour le refinancement :

- à taux fixe si les conditions du moment étaient satisfaisantes,

ou sinon

- à taux variable ou révisable.

Le niveau des taux longs, historiquement bas, a fait opter la Commission d'appel d'offres pour un refinancement en taux fixe.

Trois contrats de prêt de refinancement ont été signés avec le Crédit Local de France selon les conditions suivantes :

- Montant :

. Budget Principal	13 370 000 F
. Budget Eaux	896 500 F
. Budget Assainissement	280 500 F

- Taux fixe : 4,33 % annuel

- Amortissement : constant

- Périodicité : annuelle

- Commission : néant

- Durée : 5 ans

- Mobilisation des fonds : 27/03/1997

La renégociation de ces contrats de prêts permet à la Ville de Besançon de réaliser sur leur durée résiduelle :

- un gain budgétaire de 1 726 KF
- un gain actualisé de 1 224 KF.

*** Passage en taux fixe d'un contrat de prêt indexé en TAM**

Par délibération du 3 mars 1997, le Conseil Municipal était informé de la cristallisation à taux fixe d'un encours de 135 164 293,83 F, indexés en TAM, répartis sur les trois budgets ci-dessous :

- Budget Principal contrat n° 95004	126 098 313,74 F
- Budget Eaux contrat n° 95005	4 096 654,94 F
- Budget Assainissement contrat n° 95006	<u>4 969 325,15 F</u>
	135 164 293,83 F
	(contrat CLF n° 50057193010001)

Un appel à concurrence a été lancé auprès de différents établissements bancaires. La Commission d'appel d'offres a retenu la proposition du Crédit Local de France avec le passage à taux fixe du contrat initial sans versement d'indemnité de remboursement anticipé pour une cotation annuelle de 4,97 % à échéances constantes.

Il faut rappeler que cet encours contracté auprès du Crédit Local de France correspondait au refinancement de divers contrats de prêts à taux fixe supérieur à 9,50 % et qui ont été remboursés par anticipation en 1995. Le refinancement a été effectué en TAM + marge 0,30 % dans l'attente d'une cristallisation à taux fixe intéressante.

Afin de ne pas exposer cette dette aux fluctuations du TAM, une couverture, pour la figer en taux fixe synthétique, a été prise en 1995, afin de garantir les échéances 1996 et 1997.

Le bilan de cette gestion active de dette permet à la Ville de Besançon de réaliser sur la durée résiduelle de cet encours :

- un gain budgétaire de 27 838 KF
- un gain actualisé de 19 213 KF.

5) Divers

- Paiement sur factures à la Société Le Bureau New de la location et de la maintenance des photocopieurs du 1^{er} janvier au 30 avril 1997 (montant : 47 998,80 F).

- Assurance bris de machines pour une centrifugeuse ALFALAVAL, confiée pour essai au Service Assainissement, du 20 janvier au 2 février 1997 (prime de 4 500 F).

- Location auprès la Société SMH NEOPOST de deux machines à affranchir, pour une durée de 2 ans à compter du 23 janvier 1997 (montants annuels de location : 23 335,12 F TTC et 4 136,58 F TTC).

III - Marché

- Avenant n° 3 au marché passé pour une durée de 8 ans à compter de 1993 avec Plastic Omnium SA pour la location de récipients destinés à la collecte mécanisée des ordures ménagères.

Cet avenant a pour objet d'augmenter le nombre de conteneurs loués à la Ville de Besançon, conformément à l'article 1.4 du cahier des clauses particulières qui prévoyait «l'évolution du volume de départ afin d'intégrer graduellement le remplacement des bacs encore en service et dont la Ville est propriétaire, lorsqu'ils atteignent une durée de vie de 10 ans».

Le volume global du marché passe ainsi de 4 010,310 m³ à 4 690,450 m³, son montant de 789 876 F TTC à 1 180 000 F TTC (compte tenu de l'actualisation contractuelle du prix unitaire, du nouveau taux de TVA en vigueur et de l'augmentation du volume loué).

IV - Convention

- Convention d'exploitation de promenades équestres avec poneys pour enfants au Parc Micaud passée avec Mme RETORNAZ Françoise.

V - Frais d'actes et de contentieux

- Versement de 6 946,56 F à M. Claude POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

- Versement de 2 630,37 F à M. NETILLARD, Huissier, pour frais d'actes et honoraires dans l'affaire JERRA Benaïssa.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.